

Alignement chemin des Champs Nardin - Acquisition à M. et Mme MARTIN Philippe

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La Ville de Besançon souhaite poursuivre les travaux d'élargissement de voirie sur le chemin des Champs Nardin.

Dans ce sens, des négociations ont été engagées avec M. et Mme MARTIN Philippe pour réaliser la mise à l'alignement de leur propriété sise 20 b, chemin des Champs Nardin.

Un accord a été obtenu aux conditions suivantes :

- acquisition gratuite de la parcelle cadastrée section OW n°42p pour une contenance totale de 42 m² (conformément à l'obtention d'un permis de construire),
- une indemnité de 2400 € sera versée pour perte de mur.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense de 2 400 € sera imputée au chapitre 21.824.2112.501.30100.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 1^{er} mars 2007.